



RAPPORT DE SIMULATION DE L'EXPOSITION

Selon les lignes directrices nationales ANFR version 2.0

Référence du rapport de simulation : 6610000575-27/08/2021

Commune : PERPIGNAN

Adresse de l'installation : 8 Résidence des 4 Cazals 66000 PERPIGNAN

TABLE DES MATIERES

1. Synthèse.....	4
2. Description du projet.....	4
3. Plan de situation.....	4
4. Caractéristiques de l'installation	6
5. Résultats de simulation	7
a) Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol.....	8
b) Simulations à différentes hauteurs	10

Objet du rapport

Ce document présente les rapports de simulation de l'exposition aux ondes des antennes à faisceau fixe et des antennes à faisceaux orientables émises par le projet d'installation radioélectrique située **8 Résidence des 4 Cazals 66000 PERPIGNAN** diffusant les technologies dont le détail est explicité dans le chapitre 4, selon des résultats harmonisés conformément aux lignes directrices nationales¹ publiées le 23 décembre 2015 par l'Agence nationale des fréquences, prévues dans l'article 2 de la loi n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques, et mises à jour en septembre 2019 pour la prise en compte des antennes à faisceaux orientables utilisées notamment en technologie 5G.

Ce rapport est sous la responsabilité de l'exploitant de l'installation radioélectrique et ne vaut que pour l'installation spécifiée de **SFR et Bouygues Télécom** dans le cadre de l'accord de mutualisation d'une partie des réseaux de téléphonie mobile.

Une simulation ne peut pas remplacer la mesure du niveau réel d'exposition une fois l'installation en service. Seule une mesure réalisée conformément au protocole de mesure in situ ANFR/DR15² en vigueur par un laboratoire accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) permet de déterminer le niveau d'exposition réel et de vérifier le respect des valeurs limites d'exposition.

¹ Cette publication des lignes directrices nationales est prévue à l'article 2 de la loi n°2015-136 du 9 février 2015 qui dispose que « *dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, l'Agence nationale des fréquences publie des lignes directrices nationales, en vue d'harmoniser la présentation des résultats issus des simulations de l'exposition générée par l'implantation d'une installation radioélectrique* ».

² Ce protocole de mesures a été publié au Journal Officiel de la République française, n°0271 du 21 novembre 2017 texte n°21, Arrêté du 9 novembre 2017 modifiant l'arrêté du 3 novembre 2003 relatif au protocole de mesure in situ visant à vérifier pour les stations émettrices fixes le respect des limitations, en termes de niveaux de référence, de l'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002, JORF n°0271 du 21 novembre 2017.

1. Synthèse

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 3 et 4 V/m pour les antennes à faisceau fixe.

Le niveau maximal simulé à une hauteur de 1,50 m par rapport au sol est compris entre 3 et 4 V/m pour les antennes à faisceau fixe de Bouygues.

L'exposition maximale simulée pour le projet d'implantation de l'installation située **8 Résidence des 4 Cazals 66000 PERPIGNAN** est comprise entre :

- entre 3 et 4 V/m pour les antennes à faisceau fixe de SFR entre 3 et 4 V/m pour les antennes à faisceau fixe de Bouygues pour l'azimut 70°
- entre 5 et 6 V/m pour les antennes à faisceau de fixe de SFR entre 5 et 6 V/m pour les antennes à faisceau fixe de Bouygues pour l'azimut 140°
- entre 4 et 5 V/m pour les antennes à faisceau fixe de SFR entre 4 et 5 V/m pour les antennes à faisceau fixe de Bouygues pour l'azimut 300°

2. Description du projet

Ce projet consiste à assurer une continuité de service 5G entre les sites 5G NR 3500 (antennes à faisceaux orientables) existants ou à venir, par une évolution logicielle du réseau existant LTE 2100 (antennes à faisceaux fixes) en NR2100 (antennes à faisceaux fixes). La puissance est partagée entre la 4G et la 5G.

3. Plan de situation

Les antennes et les azimuts (rayon principal) pour les antennes Directives sont précisément localisés sur la carte.

Afin de faciliter l'analyse de la zone étudiée, la zone géographique (de rayon 100m en zone urbaine) représentée est centrée sur l'installation radioélectrique de l'exploitant.

Les établissements particuliers sont localisés par un pictogramme en indiquant le nom (quand l'information est disponible) et le type (crèche, établissements de l'enseignement primaire ou secondaire, établissement de soins...).

L'axe de rayonnement principal dans le plan horizontal des antennes est représenté par une flèche.



Source fond de carte : Bing Maps

Liste des établissements particuliers dont l’emprise est située dans un rayon de 100 m

Dans un rayon de 100 m de l’installation radioélectrique, on retrouve les établissements particuliers suivants :

	<i>type</i>	<i>nom</i>	<i>adresse</i>
1	<i>Autre Etablissement Loi Hospitalière</i>	<i>CTRE IMAGERIE MEDICALE TAPIAS PIERRE</i>	<i>167 AVENUE DE PRADES</i>

4. Caractéristiques de l'installation

<i>Description de l'installation</i>							
Coordonnées géo(EPG:2757 2)	<i>Longitude ou X</i>				<i>Latitude ou Y</i>		
	643863				1743869		
Altitude (NGF)	43 m						
Hauteur du support	17 m						
Nombre d'antennes	3						
Type	Directives						
Azimut 1	70°						
Hauteur milieu de l'antenne	17.1 m						
Systèmes	2G (SFR/BYTE L)	3G (SFR/BYTE L)	4G (SFR/BYTE L)	4G (SFR/BYTE L)	4G (SFR/BYTE L)	4G/5G (SFR/BYTE L)	4G (SFR/BYTE L)
Bande de fréquence (MHz)	900	900	700	800	1800	2100	2600
Puissance maximale en entrée d'antenne (W)	35.5	35.5	17.8	15.8	52.5	35.5	17.8
Angles d'inclinaison (°)	3°	3°	3°	3°	3°	3°	3°
Azimut 2	140°						
Hauteur milieu de l'antenne	17.1 m						
Systèmes	2G (SFR/BYTE L)	3G (SFR/BYTE L)	4G (SFR/BYTE L)	4G (SFR/BYTE L)	4G (SFR/BYTE L)	4G/5G (SFR/BYTE L)	4G (SFR/BYTE L)
Bande de fréquence (MHz)	900	900	700	800	1800	2100	2600
Puissance maximale en entrée d'antenne (W)	35.5	35.5	17.8	15.8	52.5	35.5	10
Angles d'inclinaison (°)	3°	3°	3°	3°	3°	3°	3°
Azimut 3	300°						
Hauteur milieu de l'antenne	17.5 m						
Systèmes	2G (SFR/BYTE L)	3G (SFR/BYTE L)	4G (SFR/BYTE L)	4G (SFR/BYTE L)	4G (SFR/BYTE L)	4G/5G (SFR/BYTE L)	4G (SFR/BYTE L)
Bande de fréquence (MHz)	900	900	700	800	1800	2100	2600
Puissance maximale en entrée d'antenne (W)	35.5	35.5	17.8	15.8	52.5	35.5	17.8
Angles d'inclinaison (°)	3°	3°	3°	3°	3°	3°	3°

5. Résultats de simulation

La simulation³ est réalisée pour différentes hauteurs. Les valeurs présentées correspondent au niveau d'exposition aux ondes en intérieur (en volts par mètre : V/m) des antennes à faisceau fixe émises par l'installation située **8 Résidence des 4 Cazals 66000 PERPIGNAN** avec un abaissement de 20 % correspondant à l'atténuation due à un simple vitrage ce qui correspond à 2 dB.

Les simulations sont réalisées en zone urbaine avec la résolution suivante : 5 m.

Les facteurs de réduction suivants s'appliquent pour cette installation :

Un facteur de réduction sur 6 minutes de 4 dB est appliqué au niveau calculé à puissance maximale des émetteurs de téléphonie mobile pour des antennes à faisceau fixe. Cette valeur déterminée par l'Agence nationale des fréquences correspond au facteur médian observé sur les mesures réalisées entre la valeur cumulée extrapolée et la mesure large bande du cas A, quand la téléphonie mobile domine.

Les couleurs affichées sur les cartes suivent le code couleur suivant :

Niveau	Couleur
Strictement supérieur à 6 V/m :	Brown
Entre 5 et 6 V/m :	Pink
Entre 4 et 5 V/m :	Orange
Entre 3 et 4 V/m :	Yellow
Entre 2 et 3 V/m :	Green
Entre 1 et 2 V/m :	Light Blue
Entre 0 et 1 V/m :	Dark Blue

³ Le modèle utilisé tient compte des effets dus au bâti (réflexion, diffraction, masquage), fiabilisé par des mesures réelles terrain.

a) Représentation du niveau de champ simulé à 1,5 m par rapport au sol

À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé pour les antennes à faisceau fixe de SFR est compris entre 3 et 4 V/m

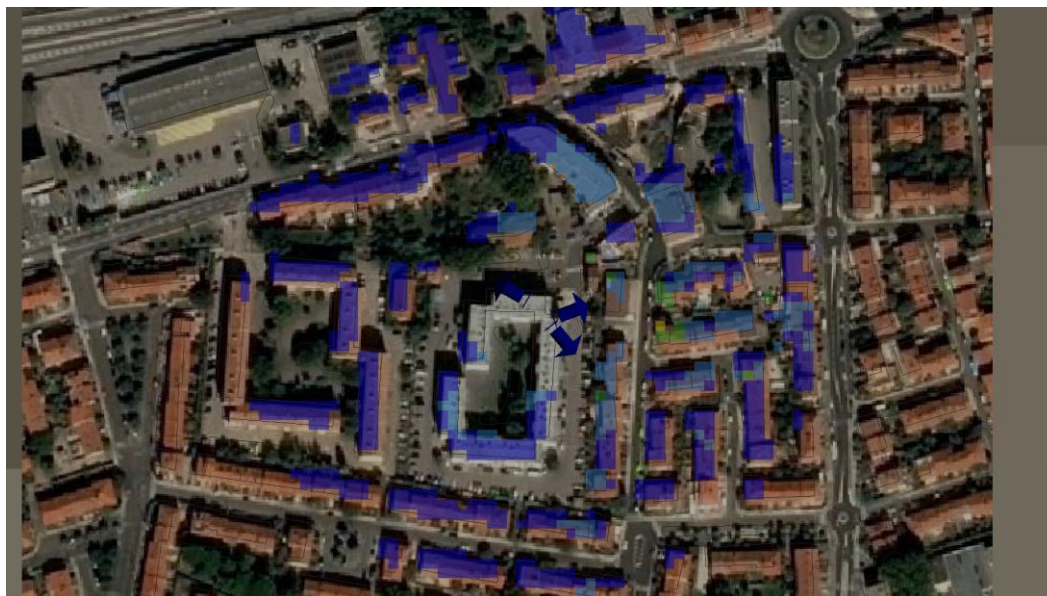


Source fond de carte : Bing Maps

Exposition simulée au niveau des établissements particuliers dont l'emprise est située dans un rayon de 100 m

	<i>type</i>	<i>nom</i>	<i>adresse</i>	<i>niveau estimé</i>
1	Autre Etablissement Loi Hospitalière	CTRE IMAGERIE MEDICALE TAPIAS PIERRE	167 AVENUE DE PRADES	entre 2 et 3 V/m

À 1,5 m du sol, le niveau maximal simulé pour les antennes à faisceau fixe de BOUYGUES est compris entre 3 et 4 V/m



Légende



Source fond de carte : Bing Maps

Exposition simulée au niveau des établissements particuliers dont l’emprise est située dans un rayon de 100 m

	<i>type</i>	<i>nom</i>	<i>adresse</i>	<i>niveau estimé</i>
1	Autre Etablissement Loi Hospitalière	CTRE IMAGERIE MEDICALE TAPIAS PIERRE	167 AVENUE DE PRADES	entre 2 et 3 V/m

b) Simulations à différentes hauteurs

Les antennes projetées sont Directives.

Une modélisation est réalisée par antenne. Pour chacune, l'environnement est différent, l'exposition maximale calculée ainsi que la hauteur correspondante varient d'une antenne à l'autre.

i. Azimut 70°: antennes fixes pour SFR

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 70°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 11.5 m .



Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

ii. Azimut 140°: antennes fixes pour SFR

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 140°, le niveau maximal calculé est compris entre 5 et 6 V/m . La hauteur correspondante est de 14.5 m .



Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

iii. Azimut 300°: antennes fixes pour SFR

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 300°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 14.5 m .



[Source fond de carte : Bing Maps]

iv. Azimut 70°: antennes fixes pour BOUYGUES

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 70°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m . La hauteur correspondante est de 11.5 m .



Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

v. **Azimut 140°: antennes fixes pour BOUYGUES**

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 140°, le niveau maximal calculé est compris entre 5 et 6 V/m . La hauteur correspondante est de 14.5 m .



Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

vi. Azimut 300°: antennes fixes pour BOUYGUES

Pour les antennes à faisceau fixe orientées dans l'azimut 300°, le niveau maximal calculé est compris entre 4 et 5 V/m . La hauteur correspondante est de 14.5 m .



Légende

>6V/m	
Entre 5 et 6 V/m :	
Entre 4 et 5 V/m :	
Entre 3 et 4 V/m :	
Entre 2 et 3 V/m :	
Entre 1 et 2 V/m :	
Entre 0 et 1 V/m :	

Conclusions

❖ Exposition par antennes à faisceau fixe pour SFR

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris *entre 3 et 4 V/m*.

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe:

	<i>Azimut 70°</i>	<i>Azimut 140°</i>	<i>Azimut 300°</i>
Niveau Maximal	<i>entre 3 et 4 V/m</i>	<i>entre 5 et 6 V/m</i>	<i>entre 4 et 5 V/m</i>
Hauteur	<i>11.5 m</i>	<i>14.5 m</i>	<i>14.5 m</i>

❖ Exposition par antenne à faisceau fixe pour Bouygues

Le niveau maximal d'exposition simulé à **1,5 m de hauteur** est compris entre 3 et 4 V/m.

Les simulations en espace libre indiquent les niveaux maximums suivants par antenne à faisceau fixe de Bouygues :

	<i>Azimut 70°</i>	<i>Azimut 140°</i>	<i>Azimut 300°</i>
Niveau Maximal	<i>entre 3 et 4 V/m</i>	<i>entre 5 et 6 V/m</i>	<i>entre 4 et 5 V/m</i>
Hauteur	<i>11.5 m</i>	<i>14.5 m</i>	<i>14.5 m</i>

Fin du document